

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 3 février 2022

Date de convocation : 24 janvier 2022  
Date d'affichage : 24 janvier 2022

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 29  
Nombre de voix exprimé : 40

L'an deux mille vingt-deux et le trois février,

À dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Romain BRETE, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Marc DUVAL, Philippe EGG, Mylène GARCIN, Patricia GERBE ? Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Eve MAUREL, Karine MOURET, Josiane PANATTONI, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA et Michel SIMOS.

**Procurations de** : Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Mariane DOMEIZEL à Jean-François LOVISOL, Rose-Marie DUMONTIER à Pierre AUBOIS, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Marc JAUBERT à Valérie GRANGE, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Séverine MAUGAN-CURNIER à Nicolas SALERNO, Jacques NATTA à Josiane PANATTONI, Michel PARTAGE à Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH,

**Absents et excusés** : Anne-Marie DAUPHIN,

**Absents et suppléés** : Alain DE VILLEBONNE par Patricia GERBE

Monsieur Nicolas SALERNO est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-009  
Remplacement de délégués au SMAVD

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1, L. 2121-33 et L. 5721-2 ;

Vu la délibération n°2019-044 du 6 juin 2019 approuvant les statuts du SMAVD ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2019 portant modification des statuts du SMAVD ;

Vu la délibération n°2020-046-A du 20 août 2020 concernant l'élection des délégués de COTELUB au SMAVD ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB est membre du SMAVD.

Lors de la séance du conseil du 20 août 2020, le conseil communautaire avait élu Monsieur Michel PARTAGE comme délégué de COTELUB auprès du syndicat.

Monsieur PARTAGE a fait part à Monsieur le Président de sa démission de son mandat de délégué auprès du SMAVD.

En conséquence et en application de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire de procéder au remplacement de Monsieur Michel PARTAGE en tant que délégué syndical auprès du SMAVD.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De proclamer Madame Geneviève JEAN déléguée titulaire au SMAVD en remplacement de Monsieur Michel PARTAGE ;
- De proclamer Monsieur Alain GOUIRAND délégué suppléant au SMAVD en remplacement de Madame Geneviève JEAN

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De proclamer** Madame Geneviève JEAN déléguée titulaire au SMAVD en remplacement de Monsieur Michel PARTAGE ;
- **De proclamer** Monsieur Alain GOUIRAND délégué suppléant au SMAVD en remplacement de Madame Geneviève JEAN

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

40 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

